



Province de Québec
MRC de Bécancour
Municipalité de Sainte-Françoise

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

Aux personnes intéressées par les projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements qui suivent :

- **Projet de règlement #33-2023 modifiant le plan d'urbanisme #2010-01**

Le projet de règlement vise à :

- l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

- **Projet de règlement #34-2023 modifiant le règlement de zonage #2010-03**

Le projet de règlement vise à :

- intégrer les éléments de l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC;
- ajouter des normes en lien avec l'article 59 en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC;
- abroger les articles en lien avec la sécurité des piscines;
- abroger les articles en lien avec dérogations dans les zones inondables;
- retirer les éléments concernant le lotissement dans le règlement de zonage en lien avec les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
- retirer comme usage conditionnel, les commerces associés à l'usage résidentiel;
- l'ajout du plan des secteurs viables.

- **Projet de règlement #35-2023 modifiant le règlement de lotissement #2010-04**

Le projet de règlement vise à :

- ajouter des dispositions normatives dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain.
- **Projet de règlement #36-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats #2010-06**

Le projet de règlement vise à :

- exiger un rapport d'un professionnel au lieu d'une expertise géotechnique comme document nécessaire à une demande de permis de construction ou de lotissement si le terrain en question est inscrit sur la liste des terrains contaminés;
 - abroger la section concernant les demandes d'autorisations particulières dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain;
 - modifier la durée d'un certificat et sa durée de renouvellement pour 12 mois.
- **Projets de règlements #37-2023 modifiant le règlement sur les dérogations mineures #2010-09**

Le projet de règlement vise à :

- modifier les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- **Projet de règlement #38-2023 modifiant le règlement sur les usages conditionnels #2010-10**

Le projet de règlement vise à :

- retirer les commerces associés à l'habitation comme usage conditionnel et les autoriser de plein droit dans les zones A-01, A-02, AG-F-01 et AG-F-02.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **24 octobre, à 20h à la salle municipale située au 563 rang 10 et 11 Est à Sainte-Françoise**. Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population les projets de règlements ci-haut énumérés et de la consulter à ce sujet. Au cours de cette assemblée publique, le maire et un responsable de l'aménagement du territoire de la MRC de Bécancour expliqueront les projets de règlements et les conséquences de leur adoption et entrée en vigueur. De plus, ils entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal du 575, 10^e et 11^e rang Est sur les heures d'ouverture régulières.
3. Le projet de règlements contient des dispositions qui peuvent s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC de Bécancour à l'adresse suivante : <https://sigale.ca/>

Donné à Sainte-Françoise, ce 04 octobre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière

**Certification de publication
(articles 335 et 346 du Code municipal)**

Je, soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Françoise, MRC de Bécancour, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Sainte-Françoise, ce 4 octobre 2023.


Carine Neault, greffière-trésorière